



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/ PS / 02 03 2020

Orange SA
78 rue Olivier de Serres
75015 PARIS

A l'attention de Madame Valérie Le Boulanger
Directrice des Ressources Humaines Groupe

Paris, le lundi 2 mars 2020

Objet : Crise sanitaire liée à la propagation du Coronavirus

Madame la Directrice,

La CFE CGC Orange prend en considération la crise sanitaire liée à la propagation du Coronavirus dans le monde et considère que le Groupe Orange doit y attacher une attention à la hauteur de la situation y compris sur les situations au quotidien et non pas seulement sur les voyages.

Nous sommes sollicités par de nombreux salariés, et les questions deviennent toujours plus nombreuses souvent sans réponse de leur Direction.

L'exposition aux risques des salariés du Groupe est très importante.

Nous pouvons citer par exemple qu'en l'absence de confinement, les personnels des sites d'exploitation et ceux en contact avec la clientèle sont directement concernés. Les transports entre lieux de vie / lieux de travail constituent également un facteur de contagion complémentaire.

Sans instance de concertation nationale autour de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de Travail comme le CNHSCT qui n'existe plus, la situation pourrait provoquer des risques sociaux.

Il nous paraît nécessaire que les représentants du personnel en CSEE soient informés et consultés via des CSEE extraordinaires. Leur rôle est primordial pour contribuer aux mesures de prévention, pour rassurer et pour relayer les informations, pour communiquer avec le personnel et remonter les problématiques en coordination transdisciplinaire avec le Service de Santé au Travail et les équipes de Direction.

L'obligation de protection et de la santé des salariés est portée par l'employeur.

Que propose la Direction pour informer et consulter les CSEE car il n'y a à ce jour aucun échange sur ce sujet grave, non plus que vers les DSC, DS/RSS, CSEE, RP, CSSCT ?

Les mesures préconisées par les pouvoirs publics et celles préconisées par Orange nous semblent peu audibles pour assurer la prophylaxie adaptée à vos obligations légales d'assurer la santé physique de vos salariés.

A la lecture de la communication interne du Groupe, le problème serait juste un problème de Voyage : « les voyages professionnels ou les déplacements vers des manifestations sur des sites à risques y compris sur le territoire national devant être annulés et ces réunions remplacées par des cooptés ou vidéo conférences ».

La CFE-CGC demande des mesures concrètes attendues sur les autres situations du quotidien :

Pour exemple, l'organisation du travail avec Flex office demanderait des mesures d'hygiène des postes de travail. Il en est de même des espaces de coworking et des Openspaces plus généralement. Le nettoyage des postes de travail à l'arrivée et au départ de salariés devrait faire l'objet de mesures très claires.

Nous demandons de préciser les mesures pratiques qui doivent accompagner cette crise sanitaire pour ces situations (flex office, openspace, coworking, nettoyage des postes de travail, face à la clientèle en boutique... Des collègues d'OBS travaillent dans le cloud computing avec du personnel de Huawei actuellement en déplacement en France et potentiellement contaminé...).

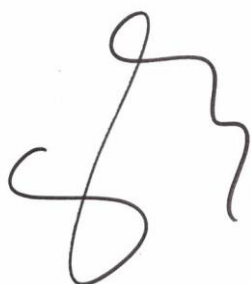
Que propose la Direction pour ces différents types de situations ?

Des questions nous remontent aussi quant aux impacts sur le CA des boutiques et la part variable des vendeurs (PVV) sur tous les métiers.

Les salariés ne reçoivent pas les réponses attendues de la part de l'Entreprise dans des délais adéquats.

Que propose la Direction ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.



Sébastien Crozier

Président de la CFE-CGC Orange



Patrice Seurin

Délégué Syndical Central CFE-CGC Orange

Copie : M. Eric Bousquet, Directeur des Relations Sociales